



**RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
DU LUNDI 9 MARS 2026**

LISTE DE DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

Conformément à la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, le compte-rendu est supprimé pour laisser place à un document similaire : la liste des délibérations examinées.

Le Lundi 9 Mars 2026 à 18h00, le comité syndical, sur convocation adressée par la Présidente le 3 Mars 2026, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie de Brinon-sur-Sauldre.

Madame Catherine HUPPE, Présidente du SIVOS, préside la séance.

Présents :

Mesdames Catherine HUPPE « Présidente », Marie-Christine SCHWAB « vice-présidente », Marie PETIT, Odile DEPÉE, Clémence ROBLIN, délégués titulaires, et Madame Séverine DUCLOUX, déléguée suppléante.

Absent excusé : Monsieur Christian LAROCHE remplacé par Madame Séverine DUCLOUX, déléguée suppléante.

Début de la séance : 18h00

Secrétaire de séance : Madame Marie PETIT.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 Juillet 2025 :

Le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 21 Juillet 2025, a été approuvé à l'unanimité.

Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu aux délibérations suivantes :

N°2026-01	Approbation du Compte Financier Unique 2025
-----------	--

Le comité syndical a décidé :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du SIVOS,
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.
- De charger Madame la Présidente de signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
BRINON- CLEMONT**



Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaires totale	1 000.00 €	17 604.17 €	18 604.17 €
	Recettes réalisées	0.00 €	17 507.08 €	17 507.08 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	2 505.95 €	28 557.12 €	31 063.07 €
	Dépenses réalisées	1 221.00 €	16 814.56 €	18 035.56 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	- 1 221.00 €	692.52 €	- 528.48 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	1 505.95 €	10 952.95 €	12 458.90 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	284.95 €	11 645.47 €	11 930.42 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé	Excédent/ déficit	284.95 €	11 645.47 €	11 930.42 €

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

⇒ **POUR : 5**

N°2026-02	Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
------------------	--

Le comité syndical a décidé :

- D'affecter au budget pour 2026, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :
 - ✓ Recettes de fonctionnement portées sur la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté » soit 11 645.47 €.

Section de Fonctionnement	
A/ Résultats de l'exercice 2025	692.52 €
B/ Résultats antérieurs reportés	10 952.95 €
C/ Résultat à affecter = A+B	11 645.47 €



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
BRINON- CLEMONT**



Section d'Investissement	
D/ Résultats de l'exercice 2025	- 1 221.00 €
E/ Résultats antérieurs reportés	1 505.95 €
F/ Résultat à affecter = D+E	284.95 €
Restes à Réaliser 2025	0.00 €
Besoin de financement	0.00 €

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

⇒ **POUR : 6**

N°2026-03	Fongibilité des crédits
------------------	--------------------------------

Le comité syndical a décidé :

- D'autoriser Madame la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.
- D'autoriser Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

⇒ **POUR : 6**

N°2026-04	Budget primitif 2026
------------------	-----------------------------

Le comité syndical a décidé :

- D'adopter le budget primitif 2026 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 26 297.12 € et en section d'investissement à 1 284.95 €.
- De verser une subvention de 30 € à l'Union du Cher des DDEN.
- D'adopter les répartitions pour chacune des communes, pour les dépenses de fonctionnement du syndicat, à savoir pour Brinon- sur- Sauldre 6 520.87 € et pour Clémont 7 930.78 €.

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

⇒ **POUR : 6**



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
BRINON- CLEMONT**



	Chapitres budgétaires	Dépenses (€)		Chapitres budgétaires	Recettes (€)	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	21 257.12		002 – Résultat de fonctionnement reporté	11 645.47	
	012 – Charges de personnel et frais assimilés	4 000.00		74 – Dotations, subventions et participations	14 651.65	
	65 – Autres charges de gestion courante	40.00				
	023 – Virement à la section d'investissement		1 000.00			
	Total	25 297.12	1 000.00	Total	26 297.12	0.00
	Total Dépenses -section de fonctionnement	26 297.12		Total Recettes - section de fonctionnement	26 297.12	

	Chapitres budgétaires	Dépenses (€)		Chapitres budgétaires	Recettes (€)	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Investissement	21 – Immobilisations corporelles	1 284.95		001 – Résultat d'investissement reporté	284.95	
				10 – Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0.00	
				021 – Virement de la section de fonctionnement		1 000.00
	Total	1 284.95	0.00	Total	284.95	1 000.00
	Total Dépenses - section d'investissement	1 284.95		Total Recettes - section d'investissement	1 284.95	
	Total du BP 2026	27 582.07		Total du BP 2026	27 582.07	

- Le budget s'équilibre en dépenses de fonctionnement grâce aux participations de chaque commune du SIVOS, au prorata de l'effectif des enfants scolarisés, à savoir :

- BRINON : 37 élèves } Total : 82 élèves
- CLEMONT : 45 élèves }

- BRINON : $14\,451.65 \text{ €} \times 37 : 82 = 6\,520.87 \text{ €}$

- CLEMONT : $14\,451.65 \text{ €} \times 45 : 82 = 7\,930.78 \text{ €}$.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
BRINON- CLEMONT**



N°2026-05	Indemnités des secrétaires
------------------	-----------------------------------

Le comité syndical a décidé :

- **ACCEPTÉ** de verser une indemnité forfaitaire d'un montant mensuel de 145 € brut aux secrétaires du syndicat à compter du 1^{er} janvier 2026.

↪ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

↪ **POUR : 5**

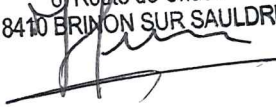
↪ **ABSTENSION : 1 (Clémence ROBLIN)**

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente, lève la séance à 19h00.

Date d'affichage en mairie : 10 Mars 2026.

Date de mise à en ligne sur les sites internet des Communes de Brinon et Clémont : 10 Mars 2026.

Toutes les délibérations et pièces annexes sont consultables à la mairie de Brinon-sur-Sauldre, sur le panneau d'affichage, aux horaires d'ouvertures du public.

Présents	Signatures
Présidente de la séance : Mme Catherine HUPPE	SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE BRINON - CLEMONT Siège : Mairie de Brinon sur Sauldre 6, Route de Chaon 18410 BRINON SUR SAULDRE 
Secrétaire de la Séance : Mme Marie PETIT	